Conseil des droits de l’homme

29éme Session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel

Examen du Burundi

**Intervention de l’Autriche**

L’Autriche souhaite la bienvenue à la délégation du Burundi et les remercie pour la présentation du rapport national.

En dépit de certaines mesures positives prises par le gouvernement tel que la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, l’Autriche reste profondément préoccupée par la persistance de graves violations des droits de l’Homme commises au Burundi. Divers rapports font état d’un nombre significatif d’arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, d’exécutions extrajudiciaires, de l’usage de la torture et de violences sexuelles. Le maintien des restrictions imposées aux libertés fondamentales et la répression à l’encontre de l’opposition, des défenseurs des droits de l’Homme et des médias indépendants constituent également une source de préoccupation importante.

Le Burundi doit mettre fin à l’état actuel d'impunité en assurant des enquêtes judiciaires impartiales et efficaces sur les violations des droits de l'homme commises et en veillant à ce que les auteurs soient sanctionnés.

A cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par le refus du gouvernement du Burundi de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies des droits de l'homme ainsi que par la décision du gouvernement de quitter la Cour Pénale Internationale.

L’Autriche recommande au gouvernement burundais de:

* Effectuer des enquêtes et engager les poursuites contre les auteurs présumés d’exécutions extrajudiciaires ;
* Lever les mesures juridiques et financières contre les défenseurs des droits humains et les journalistes et empêcher tous les actes de harcèlement et de violence à leur égard;
* Adhérer de nouveau et sans délai au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le transposer dans le droit national ;
* Progresser avec la mise en œuvre de la Résolution 2303 (2016) du Conseil de Sécurité, coopérer avec la Commission indépendante d’enquête et recevoir favorablement les demandes de visites des rapporteurs spéciaux de l’ONU.

Je vous remercie vivement.